

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2023 015

Eure Normandie Numérique

Réunion du 20 septembre 2023

Objet : **Adoption du procès-verbal du précédent Bureau**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Bureau, réuni le 20 septembre 2023 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRÈS LECTURE DU PROCÈS VERBAL,

DÉCIDE

- D'adopter le procès-verbal du Bureau du 4 juillet 2023.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 20 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 26/09/2023



Bureau du 4 juillet 2023

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 13h30

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Sylvain BONENFANT	Département de l'Eure
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure
Monsieur	Daniel JUBERT	Département de l'Eure
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure
Monsieur	Max RONGRAIS	CC du Pays de Conches

Le troisième rapport concerne la Charte d'adhésion à l'Agence du numérique.

M. GRAVELLE rappelle que le 23 septembre dernier Eure Normandie Numérique a acquis la compétence "Services et outils numériques".

Dans le cadre de son offre de services, le syndicat propose un accompagnement à différentes échelles allant du conseil à la mise à disposition d'outils e-administration.

M. GRAVELLE précise que l'adhésion au Syndicat appelle les Parties à des engagements réciproques dont il convient de définir les modalités dans une Charte d'adhésion à l'Agence du Numérique (RGPD, responsabilité des Parties etc.).

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le quatrième rapport concerne le changement du siège d'Eure Normandie Numérique

M. GRAVELLE indique que le syndicat, composé de 9 collaborateurs, a intégré en 2016, les locaux situés au 3 bis rue de Verdun à Evreux.

Néanmoins, le développement du Syndicat tant dans ses équipes que dans la diversification de son activité ne permet plus de poursuivre dans ces locaux actuels.

Pour répondre à ses besoins liés à la diversification des activités le syndicat doit trouver un lieu adapté pour répondre efficacement à l'offre de service qu'il propose, en ayant notamment :

- accès à un réseau informatique et à une connexion internet, performants ;
- des équipements adaptés pour l'animation de réseaux, des formations etc. ;
- des salles de conférence ;
- des locaux adaptés pour permettre l'accueil des nouveaux collaborateurs d'Eure Normandie Numérique ;
- des places de parkings et d'un accès au site facilité ;
- une proximité et synergies avec le monde de l'entreprise, notamment dans le secteur du numérique (pépinière numérique, base 105 etc.) mais également avec le prestataire informatique d'hébergement et d'infogérance.

Le projet de construction de la CCI, établissement public, répond à l'ensemble des contraintes auxquelles le syndicat fait face.

La fin de construction est prévue en septembre 2024 avec un coût annuel toutes charges comprises variant de 67k€ à 70k€ selon le scénario retenu. Ce coût inclut notamment le ramassage du courrier, l'usage de copieurs, ce qui permettrait au syndicat d'arrêter ses contrats.

Après en avoir échangé, les membres du Bureau souhaitent repousser l'adoption de cette délibération pour laisser le temps de la réflexion.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de l'Eure se propose d'informer les collectivités et EPCI du département de l'Eure de la possibilité de recours aux référents déontologues suivants, dont les qualifications correspondent au profil requis :

- **Monsieur PHILIPPE BOETON**, ancien premier conseiller à la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, juriste, enseignant et spécialiste de la gestion publique locale

- **Madame SYLVIE CALENTIER**, ancienne directrice des marchés publics à la Métropole Rouen Normandie

M. GRAVELLE indique qu'il convient d'approuver la désignation de ces référents et d'en définir les missions et les modalités d'exercice.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est terminé.

M. GRAVELLE souhaite présenter aux membres du Bureau le catalogue de service de l'Agence du numérique pour 2023 et pour les années 2024-2025.

M. GRAVELLE demande s'il y a d'autres prises de parole, il n'y en a pas.

M. GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur participation.

La séance est levée à 14h15.